



METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

25-F-0755

25-DD-1347	FACHES THUMESNIL - 116 rue Kléber - convention d'occupation précaire
25-DD-1371	Hello Lille Destination - Licence d'utilisation de la marque verbale et de la marque figurative - Signature
25-DD-1372	Reconstitution de l'offre NPNRU - 3F Notre Logis - Vilogia SA - Subvention
25-DD-1373	Reconstitution de l'offre NPNRU - Lille Métropole Habitat - Subvention
25-DD-1374	WASQUEHAL - Contrat local de solidarité - Résidence autonomie Clairbois Univ - Association Omeg'Age Gestion - Subvention
25-DD-1376	HOUPLIN-ANCOISNE - Chemin de la Chapelle d'Ancoisne - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain
25-DD-1377	ARMENTIERES - Avenue Pierre Brossolette - Société Résidence Motte Cordonnier Armentières - Acquisition immobilière
25-DD-1378	VILLENEUVE D'ASCQ - 214 rue Jean Jaurès - Groupe Aventim - Acquisition immobilière
25-DD-1379	HEM - NPNRU - Site de la Lionderie - Rue Edison - Lille Métropole Habitat - Cession immobilière
25-DD-1380	MONS-EN-BAROEUL - NPNRU - Rues de Gascogne et du Béarn - Logis Métropole - Cession immobilière MONS-EN-BAROEUL
25-DD-1381	LILLE - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - LOOS - PROVIN - ROUBAIX - 12 rue de la Marbrerie - 3 rue Victor Hugo, 8 cité Bailleux - 668 rue Guy Mocquet - 2B et 4 rue Edgard Sion - 1 rue de Florence - SPLA La Fabrique des quartiers - Cession immobilière

25-DD-1382	SECLIN - Route de Noyelles - SCI Le Rameau d'Olivier - Cession immobilière
25-DD-1383	WASQUEHAL - 19 rue Lucien Viseur - Cession immobilière
25-DD-1384	Dépôt de la marque verbale MEL auprès de l'office de l'Union Européenne de la Propriété Intellectuelle (EUIPO)
25-DD-1385	Euracréative - Licence d'exploitation des marques verbales et figuratives - Modification de la décision directe n°25-DD-1256
25-DD-1386	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - Aides à la pierre - Programmation des logements aidés - agréments - Année 2025

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.